



# *Projet Educatif*

*Maison des jeunes sans hébergement*

*« Maison Des Jeunes Mesnilois »*

*(MDJM)*

Avril 2018

Le projet éducatif est un document de référence et d'orientation.

Il énonce les orientations générales à privilégier, les valeurs à respecter et les objectifs à mettre en place pour répondre aux besoins particuliers des enfants.

C'est à partir de ce document que doit se construire le projet pédagogique de la maison des jeunes sans hébergement « Maison des Jeunes Mesnilois ».

Le projet pédagogique définit de manière concrète le fonctionnement de la MDJM.

C'est le « comment faire ».

## **1- ORIENTATION GENERALE**

Pour répondre à une population adolescente grandissante, une demande de leur part et des parents, ainsi que la volonté de la Mairie de satisfaire les besoins de tous, la création d'une structure d'accueil pour les 11/17 ans semblait évidente.

L'accueil de mineurs au sein d'une commune est important à tous âges et ne peut se faire sans de réels objectifs pour travailler dans l'intérêt des jeunes.

- **Autonomie** : Le choix des activités et sorties ainsi que la manière d'y participer doivent permettre aux jeunes d'être autonome.
- **Epanouissement** : L'équipe d'animation doit contribuer, par ses activités proposées et sa façon de gérer la vie au sein de la structure, à l'épanouissement de chaque jeune.
- **Socialisation** : Participer à la vie en collectivité, appartenir à un groupe de personnes et y évoluer. Vivre dans un milieu qui permet la mixité sociale.
- **Respect** : Tous les membres de cette structure (jeunes et animateurs) doivent vivre dans un respect mutuel.
- **Développer la vie future d'adulte** : L'autonomie, l'épanouissement, la socialisation et le respect participeront au développement de la future vie d'adulte de chaque jeune.

## 2- MISE EN ŒUVRE

Pour mener à bien les objectifs fixés durant l'accueil extra-scolaire des jeunes de la commune, la structure, ainsi que la mairie, s'appliqueront à la mise en œuvre de ces objectifs.

- Laisser les jeunes libres de leurs choix afin qu'ils puissent s'assumer en leur permettant de prendre leurs propres décisions dans un milieu où la diversité des activités leur sera proposée.
- Pour favoriser l'épanouissement au sein de la MDJM, la vie devra être rythmée par des activités aussi bien physiques, intellectuelles, ludiques, de découvertes ou encore artistiques pour que tout le monde puisse s'épanouir au travers de différents centres d'intérêts.
- La vie en collectivité, entre personnes de différents milieux, sexes et âges, contribuera à la socialisation des jeunes, où chacun devra trouver sa place et accepter celle des autres.
- Vivre dans une structure régie par des droits et des devoirs établis en concertation entre animateurs et jeunes, permettra à toutes les personnes d'avoir un comportement citoyen en étant respecté et en respectant ces règles.
- Accompagner les jeunes sur ces différents objectifs a pour principe de les guider vers leur future vie d'adulte.

La communication avec les familles sera importante pour le bon fonctionnement de la structure, c'est pourquoi le dialogue entre les parents et les animateurs devra avoir une place primordiale au sein de la MDJM.

### 3- LES MOYENS

#### a) Temps et lieu d'accueil

La Maison des Jeunes Mesnilois est située :

**Salle Maréchal Lyautey**  
1 bis rue du Bosnier  
77990 Le Mesnil -Amelot

Tel : 06 63 11 74 98  
: 09 63 65 36 39

Mail : [MDJM@lemesnilamelot.fr](mailto:MDJM@lemesnilamelot.fr)

**Elle accueille les jeunes de 11 à 17 ans, habitant ou ayant un parent résidant ou travaillant sur la commune.**

- ✓ Jours et horaires d'ouverture durant les périodes scolaires :
  - **Tous les mercredis de 14h à 18h.**
  - **Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 19h.**
- ✓ Jours et horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :
  - **Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

#### b) Les moyens humains

- ✓ Les familles

Les familles seront actrices de la vie de la Maison Des Jeunes Mesnilois et l'équipe d'animation sera à l'écoute des demandes de celles-ci.

Un règlement intérieur devra être accepté et signé, ce qui engagera parents et adolescents à le respecter.

Lors d'activités spéciales, ou de sorties pour les adolescents, des autorisations parentales seront distribuées et devront être retournées après signature des responsables.

- ✓ L'équipe encadrante

L'équipe d'animation est constituée d'un directeur titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou d'une équivalence garant du présent projet.

Il élaborera avec l'équipe d'animation un projet pédagogique ou apparaitront les intentions pédagogiques, le fonctionnement de la structure, les actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens humains et matériels ainsi que les projets futurs.

Le reste de l'équipe adhère au projet et met tout en œuvre pour qu'il soit respecté.

Ce document est accessible à tous, ligne directrice pour les professionnels et cadre de vie des enfants pour les parents, il sera en constante remise en cause afin de répondre au mieux aux attentes et aux évolutions de la structure.

L'animateur est un point de référence indispensable pour le jeune, il impose malgré lui une image d'adulte et devra donc porter une attention particulière à sa tenue, son langage et ses attitudes.

Il devra intervenir judicieusement face à tous actes et comportements des jeunes.

Disponible, responsable, tolérant, dynamique, motivé, respectueux, polyvalent, avec une capacité de remise en question et soucieux de sa formation, seront les qualités recherchées pour ce poste.

Pour les parents, la maison des jeunes ainsi travaillée et constituée ne sera pas un simple moyen de garde, mais un lieu où ils inscriront leur enfant avec confiance et avec l'exigence du bien être de ce dernier et de l'originalité des animations proposées.

### **c) Les activités proposées**

Elles ne sont pas un simple temps d'occupation imposées par l'animateur, au contraire, elles sont conçues avec les jeunes pour répondre au mieux à leurs besoins et envies.

L'objectif est de leur donner la possibilité d'avoir accès à différents types de domaines : artistique, sportif, ludique, intellectuel, éducatif, culturel ou créatif.

Les jeunes auront aussi la possibilité de participer à différentes sorties et séjours (ski en avril et mer en juillet).

### **d) Le budget**

Chaque année, un budget est alloué à la maison des jeunes en fonction des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Il permet l'achat de matériels pédagogiques, éducatifs, de petits équipements, ainsi que le financement de sorties et de séjours durant l'année.

## 4- L'EVALUATION

- ✓ **Quantitatif** : Fréquentation, régularité, participation aux activités proposées proposition d'accompagnement.
- ✓ **Qualitatif** : Evolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact des interventions et la réalisation des objectifs, si ce n'est à travers le retour des parents, des enfants et des animateurs.

La synthèse des réponses permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques. Un appui sur les réunions de bilan, les fiches d'auto-évaluation et d'évaluation pour l'équipe d'animation est également possible.

## 5- LES TARIFS

Il est demandé 40 euros aux familles pour l'accès à la MDJM correspondant aux frais d'inscription et de participation.

Toutefois, une participation pourra être demandée pour toutes activités exceptionnelles (séjour ou activités onéreuses).

## 6- LES PARTENAIRES

Les services publics locaux, les commerçants, les artisans, associations et autres structures privées, en fonction des thèmes abordés dans le projet pédagogique, pourront être sollicités. De même que des prestataires de services extérieurs peuvent être appelés à intervenir.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le conseil départemental de Seine et Marne sont des partenaires permanents.